



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 38240

Texte de la question

M. Jean-Claude Bouchet attire l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur l'inquiétude exprimée par nombre de ses administrés au sujet des cambriolages et autres vols de biens, fréquents sur notre territoire. Face au pourcentage d'élucidation qui reste relativement peu élevé (16 % environ), il la remercie de bien vouloir lui indiquer ses intentions en la matière afin de rassurer au mieux ses concitoyens et d'aller vers une augmentation des élucidations de cambriolages et vols de biens.

Texte de la réponse

Les forces de police et de gendarmerie portent une attention particulière aux cambriolages, qui affectent directement nos concitoyens et nourrissent le sentiment d'insécurité, ainsi qu'aux autres vols. Des instructions sont régulièrement données afin qu'ils fassent preuve de la plus extrême vigilance à l'occasion de leurs missions de voie publique. Durant la saison estivale, lorsque nombre de logements sont inoccupés, un dispositif spécifique est mis en oeuvre : l'opération « tranquillité vacances ». Conduite sur l'ensemble du territoire par la police et la gendarmerie nationales, elle vise à prévenir les cambriolages durant l'absence des habitants. Avant leur départ en vacances, ceux-ci sont invités à prendre contact avec les services de police ou de gendarmerie de leur domicile afin de communiquer leurs dates d'absence et leur lieu de villégiature. Ainsi informés, les policiers et les gendarmes assurent des passages réguliers afin de vérifier l'absence d'effraction ou d'intrusion. L'opération « tranquillité vacances » est réalisée en partenariat avec les polices municipales, les assureurs et les bailleurs sociaux. Les modes opératoires des délinquants (repérage préalable, guetteurs, port de gants, etc.) rendent souvent difficiles l'identification et l'interpellation des coupables en flagrant délit. La recherche de traces et d'indices revêt donc une grande importance dans l'élucidation des cambriolages et un soin particulier est apporté au recueil des plaintes et des déclarations ainsi qu'aux enquêtes de voisinage. Le taux d'élucidation des cambriolages est d'ailleurs en hausse. Il s'élève à 12,78 % en 2008, alors qu'il était de 11,73 % en 2007. Par ailleurs, la décision de la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales de donner un nouvel élan à la police technique et scientifique, jusque-là essentiellement utilisée pour les crimes les plus graves, permettra d'augmenter le nombre d'affaires élucidées. D'autres mesures décidées par la ministre permettront de mieux lutter contre les vols, notamment le recours accru à la vidéo protection, outil efficace de prévention et d'investigation. Le nombre de caméras sur la voie publique sera triplé en deux ans. Il en est ainsi également de la mise en place progressive des unités territoriales de quartier (UTEQ), qui garantissent une présence accrue sur la voie publique pour lutter contre la petite et la moyenne délinquance. D'ici fin 2011, 100 UTEQ seront créées partout là où la demande de sécurité le justifie. Le plan de lutte contre les vols à main armée dans les commerces de proximité, annoncé par la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales le 5 février 2009 contribuera pour sa part à renforcer la sécurité de ces établissements commerciaux. Il complète le plan anti hold-up mis en oeuvre par la police durant les fêtes de fin d'année pour la surveillance des établissements financiers et des professions à risque (bijouteries, etc.) des zones commerciales et des centres-villes.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bouchet](#)

Circonscription : Vaucluse (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38240

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 décembre 2008, page 10850

Réponse publiée le : 17 mars 2009, page 2605